

Vide-greniers du Dimanche 15 Février 2026

Salle du Phare à Tournefeuille, route de Tarbes

Ouverture au public de 9h à 17h

Organisé par : le Comité du Secours Populaire de Tournefeuille
2 rue Colbert - 31170 Tournefeuille



MODALITES D'INSCRIPTION

⚠ Seuls les dossiers COMPLETS seront pris en compte.

Les réservations sont ouvertes :

- **prioritairement** aux exposants **Tournefeuillais**,
- puis aux exposants des autres communes

Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription peut être imprimé à partir du site internet du SPF de Tournefeuille : <https://secourpopulaire.wixsite.com/my-site> ou disponible au local, situé 2 rue Colbert (zone Pahin) à Tournefeuille, du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 ou les mardis ou jeudis de 14h30 à 17h au local solidaire.

Réservation des tables

17 € la table. 3 tables maximum par inscription.

Chaque exposant s'engage à louer la table pour son usage strictement personnel.

Joignez à votre réservation

1. Le bulletin d'inscription entièrement complété et signé (y compris l'attestation),
 2. La photocopie de votre carte d'identité,
 3. Le chèque établi à l'ordre du Secours Populaire (*qui ne sera encaissé qu'après participation effective au vide-greniers*). **Merci de ne pas l'agrafer.**
 4. L'enveloppe timbrée à votre adresse pour confirmation de votre réservation,
- Le dossier complet doit être adressé au Secours Populaire de Tournefeuille.

IMPORTANT

Tout désistement de votre part devra être signalé au Secours Populaire au plus tard 8 jours avant la manifestation, afin que cette réservation soit attribuée à un autre exposant inscrit sur liste d'attente.

Vous pouvez appeler le numéro suivant si nécessaire : 07 76 28 37 20

Pas de réservation de tables par téléphone (*tous les renseignements figurent sur le site*)

Règlement pour des raisons de sécurité

- Pas de portants dans les allées. Ils ne doivent pas **gêner le passage et l'espace** de l'exposant se trouvant à proximité,
- Pas de meubles ni d'objets pointus ou acérés à la vente,
- Pas de rajout de tables personnelles,
- Pas de débordement d'objets au sol dans les allées,
- Rien ne doit être accroché aux murs.

*Il est rappelé que dans cette manifestation, **il ne peut être vendu que des objets usagés**, comme le rappelle la circulaire du 12 août 1987.*

La confirmation de votre réservation avec l'affectation des tables vous sera adressée dans le courant du mois de janvier 2026.